Séance extraordinaire du 11 mars 2024 À 19h

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU ONZIÈME (11°) JOUR DU MOIS MARS DEUX-MIL-VINGT-QUATRE (2024) À COMPTER DE 19 h À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL DE VILLE À MONT-JOLI

sont présents :

- M. Martin Soucy, maire
- M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1

Mme Annie Blais, conseillère du district 2

- M. Robin Guy, conseiller du district 3
- M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
- M. Alain Thibault, conseiller du district 5
- M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

____ (___) contribuable n'assiste à la séance alors qu'un membre du personnel-cadre de la Ville, soit monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint y prennent part.

MOMENT DE RÉFLEXION

24.03.127 OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le maire, Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi des Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal. La greffier adjoint rédige le procèsverbal.

24.03.128 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller _____et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

- 1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
- 2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

FINANCES

- 3. Adoption du règlement 2024-1514 décrétant un emprunt de 950 000 \$ et une dépense de 950 000 \$ en honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis et de la surveillance des travaux pour le futur développement résidentiel Pelletier-Lebel.
- 4. Ratification de mandat à GO RH.
- 5. Affaires nouvelles.
- 6. Période de questions.
- 7. Clôture et levée de l'assemblée.

	FINANCES	
24.03.129	000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 950 000 \$ POUR LA PRÉPARATION DES PLANS	14 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 950 EN HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DEVIS ET DE LA SURVEILLANCE R DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL
	et résolu à l'unanim règlement d'emprunt 2024-1514 décré dépense de 950 000\$ en honoraires pro	appuyé par le conseiller ité que le conseil municipal adopte le tant un emprunt de 950 000\$ et une fessionnels pour la préparation des plans x pour le futur développement résidentiel
	somme de 950 000\$ en honoraires profestimé à 950 000\$ incluant les études surveillance des travaux, les imprévus, le tels que décrits et estimés dans un de	a pour but de procéder à l'emprunt d'une fessionnels. Le coût total des travaux est géotechniques, les plans et devis et la es taxes nettes et les frais de financement preparé par M. Steve Corneau, lle de Mont-Joli en date du 4 mars 2024 et nt d'emprunt d'une durée de 20 ans.
		cités et villes, ce règlement d'emprunt est par les personnes habiles à voter de faire l'objet d'une séance de registre.
	Un avis public sera publié dans le journal l'Avantage du 13 mars prochain dans le but d'informer les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de tous les secteurs comprenant tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité de la procédure de la tenue du registre afin de s'opposer à l'adoption du règlement d'emprunt et demander qu'il fasse l'objet d'un scrutin référendaire. Outre les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis pour son entrée en vigueur, ce dernier n'entraine aucuns frais additionnels pour le contribuable. Il n'y a pas eu de modification au règlement entre son dépôt et son adoption. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
24.03.130	.130 RATIFICATION DE MANDAT À GO RH	
	et résolu à l'unanimité que avec Go RH pour une banque de 50 h	appuyé par le conseiller le conseil ratifie la signature d'un mandat eures au taux horaire de 145\$ pour des à la direction générale faite par monsieur de Mont-Joli.
24.03.131	AFFAIRES NOUVELLES	
24.03.132	PÉRIODE DE QUESTIONS	
24.03.132	CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	
	L'ordre du jour étant épuisé à h	n, il est proposé par le conseiller de lever la présente séance.
	Martin Soucy Maire	Joël Harrisson Greffier adjoint